
La société populaire de Bar-sur-Aube félicite la Convention de la découverte de la conspiration, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

La société populaire de Bar-sur-Aube félicite la Convention de la découverte de la conspiration, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 58;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13465_t1_0058_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

son travail, et il ne couvrira point ses autels de présens.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Calais, 30 flor. II] (2).

« Représentans du peuple,

Vous n'avez point voulu seulement sauver la Patrie, vous avez aussi fondé la morale. Vous avez reconnu que la pitié naturelle reserrait le lien des lois et pouvait influencer sur les mœurs publiques. Vous n'avez rien laissé entre la superstition et la divinité, mais vous êtes allés jusqu'à elle et avez proclamé l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme. Ainsi, en maintenant la liberté de pensée et sans accuser aucune opinion particulière, vous vous êtes opposés à ce que l'athéisme devint un système national. Mais en même temps vous avez perfectionné la science de Dieu; vous avez cité la divinité au tribunal de la raison. Le Dieu que vous avez reconnu n'est point le Dieu théologique des prêtres et des rois, c'est le Dieu de la nature. L'homme ne se dépouillera point pour lui du fruit de son travail; il ne couvrira point ses autels de présens; il ne flétrira point son corps par la discipline; il ne le ruinera point par le jeûne; le nom de Dieu qui ne servit jamais que de prétexte aux passions des hommes et au despotisme des tyrans, ce nom qui troubla tant de fois l'univers, et l'ensanglanta, ne présentera désormais à l'esprit que des idées heureuses et riantes. Ce n'est point dans le sein des calamités que nous aurons consacré l'existence d'un « premier être », c'est au milieu des triomphes militaires et politiques. Cette divinité ne sera donc ni l'idole de l'ignorance ni le fantôme de la divinité, ce sera la nature et la liberté honorées par l'amour et la reconnaissance.

Vous qui êtes les fondateurs de ce culte, recevez nos remerciements et ceux de nos administrés. »

L. MICHAUD, REISENTHÉ, LEFEBVRE-HERMEL, SIMONIN, GEORGET, WOILLA, Bénard LAGRAVE (présid.), VARENT-RÉAL, DEREUDRE.

32

Les propriétaires de la ci-devant abbaye de Clairvaux, district de Bar-sur Aube (3), font hommage à la Convention nationale de 200 livres de salpêtre qu'ils ont extraits des salins de leur verrerie, et des terres de cette maison et dépendances; leur regret est de n'avoir pu, malgré leurs dépenses, en procurer une plus grande quantité pour aider à exterminer les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au Bulletin (4).

33

La Société populaire et régénérée de Bar-sur-Aube vient féliciter la Convention sur

- (1) P.V., XXXVIII, 145. Bⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t).
- (2) C 305, pl. 1144, p. 15.
- (3) Aube.
- (4) P.V., XXXVIII, 145. Bⁿ, 9 prair. (suppl^t).

son énergie à déjouer les complots de nos ennemis et assurer la bonheur du peuple français; elle dépose sur le bureau une somme de 2,369 liv. 6 s. en assignats avec différentes pièces d'or et d'argent, boucles, croix et autres que nos concitoyens sont venus déposer dans notre sein pour venir au secours de nos défenseurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bar-sur-Aube, s.d.] (2).

« Citoyens représentans,

La Société populaire et régénérée de Bar-sur-Aube, département de l'Aube nous a député vers vous pour vous témoigner ses sentiments de reconnaissance de l'énergie avec laquelle vous savez si bien déjouer les complots de nos ennemis et assurer le bonheur du peuple français. Nous nous bornerons à vous assurer que chez nous aussi nous sommes les amis de la République, que nous savons venir par tous les moyens qui sont en notre pouvoir au secours de la patrie. Nous sommes chargés de déposer sur le bureau : 1° une somme de 2,329 l. 6 s. en assignats, avec différentes pièces d'or et d'argent, boucles, croix et autres que nos concitoyens sont venus déposer dans notre société pour venir au secours des braves défenseurs de la patrie. »

GIRARDON, LECUYER.

34

La Société populaire de Corme-la-Forêt, ci-devant Corme-Royal, district de Saintes, canton de Saujon, département de la Charente-Inférieure, annonce à la Convention qu'elle vient d'armer et équiper un cavalier jacobin qu'elle envoie à la défense de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Corme-la-Forêt, 8 flor. II] (4).

« Législateurs,

La Société populaire de Corme-la-Forêt, district de Saintes, canton de Saujon, département de la Charente-Inférieure, vient d'armer et équiper un cavalier qu'elle envoie à la défense de la patrie; il n'attend pour se rendre au poste où l'amour de la patrie et l'honneur l'appellent, que les ordres du ministre de la guerre. Citoyens, il faut des cavaliers pour atteindre et charger, le sarbre à la main, les vils esclaves des brigands couronnés qui fuient devant les bayonnettes victorieuses de nos braves fantassins.

Vive la République, vive La Montagne, périssent à jamais les traîtres et les conspirateurs et tous les ennemis de notre sainte liberté. »

DUCHAIN (présid.).

- (1) P.V., XXXVIII, 145 et 196. Bⁿ, 9 prair. (suppl^t); M.U., XL, 139.
- (2) C 304, pl. 1134, p. 25.
- (3) P.V., XXXVIII, 146. Bⁿ, 9 prair. (suppl^t)
- (4) C 306, pl. 1156, p. 37.